



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitants

Question écrite n° 76031

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le retard de l'application du « contrat vendanges », adopté à l'unanimité des deux assemblées, fin 2001, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 et qui concerne l'ensemble des embauches liées aux vendanges (environ 250 000 emplois). Les adaptations du code du travail ou du code rural ne semblent pas poser des difficultés particulières pour ce qui concerne l'exonération des charges sociales ou pour ce qui concerne l'ouverture du contrat aux fonctionnaires et salariés en congés payés. Il lui demande les raisons qui motivent donc le retard d'application de ce type de contrat qui est très attendu de la profession et dans quel délai il sera mis en place.

Données clés

Auteur : [M. Jean Briane](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76031

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2002, page 2471